

Agent recenseur

10/02/2026

Exemples :

• 1^{er} Cas :

Brut **700 €** supérieur à la base forfaitaire URSSAF : 600.75 € (soit 15% du plafond URSSAF).

à choisir dans la liste, ne pas le taper

TRICOIRE Marc

Contrat n°1

Contenu et périodicité

Type de contrat : 03 - CDI court (< 2 mois)

Date de début : 01 / 01 / 2026

Date de fin : / /

Nombre d'heures contrat : 1

* Nbre d'heures définies dans le contrat (peut être différent du nombre d'heures effectuées dans le mois)

Régime

☒ I.R.C.A.N.T.E.C. ☐ C.N.R.A.C.L. ☐ Autre cas

Catégorie U.R.S.S.A.F.

B - Régime général (dont Elus imposables)

Autre cas : non géré par le récap Bordereau URSSAF en ligne

Ancienneté

Designation : Depuis : 01 / 01 / 2026

Ancienneté dans l'entreprise : / /

Ancienneté dans le poste : / /

Ancienneté dans la catégorie professionnelle : / /

Ancienneté dans la branche ou le secteur : / /

Emploi

Designation : Agent recenseur

Type d'emploi : Agent soumis à l'Ass. chômage (Patr. Uniquement)

Typage

Ex-Employé

Agent soumis à une grille indiciaire

Elu

Agent payé à l'heure

Agent soumis à l'Ass. chômage (Patr. Uniquement)

Réservé - ne pas utiliser

Temps partiel : C.S.G + R.D.S + Solidarité

Temps partiel : C.S.G + R.D.S + Solidarité + Ass. chômage

Temps partiel : C.S.G + R.D.S uniquement

C.E.S - C.E.C - R.M.A ou Emploi jeune : sans Ass. chômage

Temps partiel : Grille indiciaire + Solidarité

Agent soumis à l'Ass. chômage (Ouv. + Patr.)

Emploi accessoire : C.S.G + R.D.S + RAFF

Imputations budgétaires

Chapitre : 012 Art. PO : 6413 Art. PP : 6450

Accéder aux informations DSN

Enregistrer et poursuivre Annuler

« Agent soumis à l'assurance chômage » ou « Agent payé à l'heure »

Janvier Février

Période mensuelle

Du : 01 / 02 / 2026 Au : 28 / 02 / 2026

☐ Proratiser en fonction de la période ☒ Ne pas proratiser

Emploi *

Nbre d'heures : 1 ? Max Hebdomadaire : 35

Nombre de jours à décompter (si absence) : 0

Matricule : 6

Service :

Grade : Aucun Grade

Statut : Non titulaire

Code statutaire : YYX9 Voir la liste

Nomenclature St. :

Multiplicateur "Base forfaitaire (agent)"

Coefficient : 1 Indiquer 1 dans le cas normal.

Congés Payés

☒ Pourcentage des congés payés : 0,00 %

ou

☐ Montant des congés payés : 0,00 €

Supplément Familial

Nbre d'enfants : 0 ou Montant : 0,00 €

Indice ou tarif horaire *

☐ Indice maj. : 0 Brut : Bonification : 0

ou

☒ Tarif Horaire ☐ Tarif (1) ou ☐ Tarif (2)

ou

☒ Tarif défini : 700,00 €

Commentaire du mois

Primes / Indemnités mensualisées

☐ Indemnité compensatrice CSG : 0,00

☐ I.A.T. : 0,00

☐ Rifssep IFSE : 0,00

☐ Rifssep CIA : 0,00

☐ Nbre de points CTI : 0

Organismes complémentaires

Organisme 1 : Retraite compl.

Organisme 2 :

Retraite compl. :

Mut. 1 (Part ouv.) : 0,00 €

Mut. 1 (Part patr.) : 0,00 €

Impossible ?

☐ Oui ☒ Non Affiliation :

Tickets restaurant

Nbre de tickets : 0

Demi-traitement et indemnités journalières

☒ Traitement réduit : Du 03/02/2026 au 09/02/2026

☐ Ne pas appliquer CDG / CNFPT

Enregistrer Quitter

Catégorie statutaire : « **YYX9** » par exemple

Ne pas oublier de compléter : **Base forfaitaire (agent)**.

Autres paramétrages

Janvier

Janvier 2026

ASS. Chômage PP (1)	4,00	%	Solidarité	0,00	%	Ind. Plancher	454
ASS. Chômage PO (2)	0,00	%	Tarif horaire SMIC (1)	12,02	€	Ind. Plafond	722
ASS. Chômage PP (2)	4,00	%	Tarif horaire défini (2)	0,00	€	Forfait social	0,00
Plafond URSSAF	4005,00	€	Contrat prévoyance	0,00	%	D.I.F pour les élus (PO)	1,00
Plafond Solidarité	0,00	€	C.N.F.P.T	1,00	%	Cot. Fin de mandat Elus (PP)	0,00
Indice 100	5907,34	€	C.N.F.P.T (Emplois aidés)	0,50	%	Communes 1000 hbts et +	0,00
R.A.F.P PO	5,00	%	C.N.F.P.T maj. apprentissage	0,00	%	Tickets repas : Part ouvrière	0,00
R.A.F.P PP	5,00	%	C.D.G		%	Tickets repas : Part patronale	0,00
I.R.C.A.N.T.E.C PO.a	2,84	%	Bases Animateur			CNRACL : Cotisations rétroactives	
I.R.C.A.N.T.E.C PO.b	7,06	%	Bases Directeur			CNRACL Rétro PO	0,00
I.R.C.A.N.T.E.C PP.a	4,27	%	Base forfaitaire (agent)	600,75	€	CNRACL Rétro PP	0,00
I.R.C.A.N.T.E.C PP.b	12,75	%	Fixe 1 enfant	2,29	€	Autres : précisez	Libellé :
CNRACL PO	11,10	%	Fixe 2 enfants	10,67	€	PO	0,00
CNRACL NBI PO	11,10	%	Fixe 3 enfants	15,24	€	PP	0,00
CNRACL PP	37,65	%	Fixe/Enfant (+ de 3)	4,57	€	ASSEDIC : contr. équ	
ATIACL PP	0,40	%	% pour 2 enfants	3,00	%		
FCCPA PP	0,00	%	% pour 3 enfants	8,00	%		
			% + de 3 enfants	6,00	%		

Voir / mettre à jour

Aperçu et impression

Enregistrer Quitter

On portera le montant de : **600.75€ (base forfaitaire agent)**.

- **2^{ème} Cas** : Brut **700 €** et sans « Base forfaitaire URSSAF » **ou** brut inférieur à **600.75 €** et des cotisations sur la **totalité** de la rémunération. Identique au cas précédent mais :
 - o Ajouter un **point** ou un caractère au bout de « Agent recenseur. » dans le cadre « **Désignation** » de la première fenêtre de la page précédente.
 - o Le paramétrage « **Base forfaitaire Agent** » dans « **Autres paramétrages** » ci-dessus, n'est plus utile dans ce cas.
- **3^{ème} Cas** : Brut **700 €** soumis à la CSG et RDS uniquement.
 - o Choisir comme catégorie URSSAF : « **F** ».
 - o Ajouter également un point ou un caractère au bout de « Agent recenseur. » dans le cadre « **Désignation** » de la première fenêtre de la page précédente.
- **4^{ème} Cas** : Brut **700 €** soumis à la CSG, RDS et à la RAFP pour une secrétaire de Mairie déjà à la CNRACL.

Il suffira de créer un « **Rappel** » de **700 €** sur son salaire principal, dans la rubrique « **Autre** » et de le typer dans « Principe de calcul » :

 - o « **Soumis à la CSG RDS uniquement** ».

Les informations DSN (Exemple)

Contrat de travail, convention, mandat

Informations relatives au contrat Date de début du contrat : 01/01/2024 Date de fin (si connue) : 31/12/2024 Libellé de l'emploi : Agent recenseur Nature du contrat : 10 - Contrat de travail à durée déterminée de droit publi Dispositif conventionnel : 99 - Non concerné Motif de recours : Convention collective : 9999 9999 si non connue	Assurance chômage Gestion de l'assurance chômage : 01 - employeur en auto-assurance Date du contrat d'adhésion : Date de la convention de gestion : Numéro de convention de gestion :
Statut Code employeurs multiples : Code emplois multiples : Statut du salarié : 10 - agent de la fonction publique territoriale Statut d'emploi du salarié : 02 - [FP] Contractuel de la Fonction publique Statut retraite complémentaire : 98 - retraite complémentaire ne définissant pas de statu Code profession et catég. socio-prof. : 523c ? Niveau de formation le + élevé :	Régimes de base Compl. de base régime obligatoire : 99 - non applicable Régime de base risque maladie : 200 - régime général (CNAM) Régime de base risque vieillesse : 200 - régime général (CNAV) Régime de base accident du travail : 200 - régime général (CNAM) Code risque Accident du travail : 7458D Taux accident du travail : 1.72
Fonction publique Code emploi statutaire : YYX9 ? Nature du poste : 02 - [FP] Temps non complet Quotité de travail de référence : 35.00 Réf. pour cette catégorie de salarié (nombre d'heures hebdomadaires) Taux de travail à temps partiel : 0.00 Indice majoré : Indice brut : Bonification indiciaire (NBI) : Compl. Traitement indiciaire (CTI) :	Situations particulières SIRET du lieu de travail : 21800062800014 ☐ Cocher cette case si cumul Emploi Retraite Statut travailleur handicapé : Aide au poste en entreprise adaptée :
	Durée/Quotité de travail Unité de mesure : 99 - salarié non concerné Quotité de travail applicable : 1.00 Quotité de travail du contrat : 1.00 Modalité d'exercice du travail : 99 - Salarié non concerné Aménagement Tps de travail partiel :

zones obligatoires Régénérer les données (si besoin) Enregistrer Annuler

Attention :

Nous n'avons pas à faire le choix parmi ces différentes possibilités. C'est à la collectivité de nous donner le principe de rémunération selon le type de contrat choisi par le Conseil Municipal.